



Procès-verbal du conseil d'administration du 26 novembre 2015

Le conseil d'administration de l'EFR s'est réuni le jeudi 26 novembre 2015 dans l'appartement de réception du Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 14h30.

Membres présents ou représentés (14)

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par Philippe LEVILLAIN ;
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études à l'EPHE ;
Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique, représenté par M. Fabrice BOUDJAABA ;
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
Mme Éloïse LETELLIER-TAILLEFER, représentante élue des membres de l'EFR ;
M. Stéphane GIOANNI, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes, représentée par M. Philippe DEVAUD ;
Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue (procuration à M. Stéphane GIOANNI) ;
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. André VAUCHEZ.

Assistaient également à la séance

M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;
M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études, EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
Mme Nathalie ROQUES, DGSIP, MENESR ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Examen du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Décision budgétaire modificative 2015 ;
4. Budget de l'exercice 2016 ;
5. Tarifs de l'année 2016 ;
6. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2016/2017 ;
7. Calendrier des réunions des CS et CA pour l'année civile 2016 ;
8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
9. Questions diverses.

1. Examen du procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice informe le conseil d'administration des nouveaux membres le composant, suite aux mouvements de personnels. Le conseil accueille la nouvelle représentante élue des membres, Éloïse Letellier-Taillefer. Fabrice Jesné est par ailleurs accueilli par le conseil d'administration : il a été nommé sur le poste de directeur des études pour la section Époques moderne et contemporaine. Clément Pieyre, ancien responsable de la bibliothèque de la Cour de Cassation, a été nommé responsable de la bibliothèque suite au départ à la retraite d'Annie Coisy le 1^{er} octobre 2015. La directrice souligne sa rapidité d'adaptation et son efficacité. Enfin, un personnel local a récemment été recruté sur un nouveau profil : Emmanuel Turquin, archiviste, avait été accueilli en stage de mars à juillet 2015. Rattaché au conservateur, il a pris ses fonctions le 12 octobre dernier. Il prendra en charge non seulement les archives archéologiques et scientifiques qui étaient de la responsabilité de la documentaliste récemment partie à la retraite, mais plus largement l'ensemble des archives de l'institution. Son stage a permis l'élaboration d'un tableau de gestion : celui-ci sera opérationnel en janvier 2016, après avoir été signé par la directrice et le directeur des archives nationales de France ou son représentant (le chargé de la mission archives au MENESR).

Le nombre d'emplois reste inchangé.

Le deuxième point d'information concerne le projet de location de la galerie de la Place Navone au bar attenant. La demande de classement de la galerie en local commercial pour sa location au bar a été refusée par la surintendance. Un recours auprès du tribunal administratif de Rome a été opéré en juillet 2015 pour contester la décision de la surintendance. Mais cette démarche sera longue. En attendant, un contrat d'indemnisation de l'EFR pour le préjudice causé par la présence de la terrasse du bar sur le trottoir devant la galerie devrait être signé dans les meilleurs délais *[il a été signé depuis, le 21 décembre, pour un montant annuel brut de 120 000€]*

Le troisième point d'information concerne les publications. Le chargé de diffusion des publications des écoles françaises à l'étranger (EFE) est désormais affecté à Paris depuis le 1^{er} septembre 2015. Richard Figuier a pris de nombreux contacts avec les maisons d'édition privées à Paris, mais aussi avec l'AFPU-diffusion, avec le webmestre du site commun des UMIFRE. Le premier bilan sur l'état de la diffusion des publications ouvre deux pistes ; soit passer à la généralisation de l'auto-diffusion

des EFE (comme c'est le cas actuellement pour l'EFEO) en s'appuyant sur un distributeur professionnel unique, soit améliorer la situation existante en matière de diffusion.

En 2016 aura lieu un déstockage des volumes publiés par l'EFR par l'envoi de volumes aux bibliothèques spécialisées autour de la Méditerranée (frais de port à leurs charges), ainsi que par l'attribution de 40% de remise sur les livres lors de manifestations scientifiques.

Sur le projet d'envoi des volumes aux bibliothèques spécialisées, Alain Tallon propose d'élargir le dispositif à d'autres institutions qui n'ont pas nécessairement comme principal objet d'activité la Méditerranée. La directrice de l'EFR répond que cette proposition constitue une bonne piste.

3. Décision budgétaire modificative 2015

La DBM n° 2015/2 sera présentée au moment du vote du compte financier de 2015. En effet cette DBM concerne uniquement le montant des amortissements et des reprises de subventions de la valorisation par France Domaine du bâtiment de la place Navone, opération passée fin 2014 et non prévue lors du vote du budget 2015 en novembre 2014. C'est une opération d'ordre comptable : neutre sur le plan budgétaire et sans impact sur la trésorerie

4. Tarifs de l'année 2016

Jusqu'au présent conseil, les tarifs de l'EFR proposés pour l'année incluaient les dépenses et les recettes. Désormais, ce document sera scindé, pour plus de clarté. En ce qui concerne le document « barème des indemnités et prestations » (dépenses), les changements prévus pour 2016 concernent le montant des bourses accordées aux doctorants. À compter du 2^{ème} semestre 2016, le montant de la bourse mensuelle passe de 900 euros à 1.000 euros, tandis que le complément de bourse est conservé aux boursiers séjournant plus de 15 jours en dehors des structures d'hébergement prévues par l'EFR à Rome ou à Naples. Sont supprimés les compléments de bourse sur critères de nationalité. Une allocation pour des titulaires d'un doctorat est par ailleurs prévue à hauteur de 1.300 euros la mensualité.

De plus, un plafond de remboursement est mis en place pour les frais de transports dans le cadre de missions. Il est fixé à 300 euros pour une mission en Europe et à 200 euros pour un déplacement en Italie.

La directrice explique ce choix en indiquant que ce plafond fixe une limite claire pour tous les missionnaires et évite à l'EFR de s'interroger au cas par cas pour savoir s'il est ou non possible de rembourser les frais de parking ou de taxis.

Pour les recettes, il est fait part de la modification du prix de la photocopie et de la mise en place d'un tarif unique de 0,20 euros la photocopie (à ce jour, deux tarifs étaient prévus, un pour les membres et boursiers et un autre pour les lecteurs).

En outre, aux fins du respect des obligations de l'institution en matière de réglementation italienne sur les droits d'auteurs, les scans deviendront payants (sauf pour les membres et les boursiers), au tarifs de 0,05 euros le scan. Les intéressés auront une fiche à remplir pour attester de l'utilisation personnelle du texte scanné, ce qui couvre juridiquement la bibliothèque de ce point de vue.

Le formulaire signé sera aussi un moyen de comprendre l'usage des collections pour mieux prendre en compte les besoins.

Alain Tallon s'interroge sur le risque de la mise en place d'un plafond en matière de dépenses : cela ne va-t-il pas inciter le missionnaire à dépenser jusqu'à hauteur du plafond ? Il est répondu qu'il s'agit bien d'un maximum et non pas d'un forfait, les sommes demandées en remboursement devant être justifiées.

5. Nombre de postes de membres à pourvoir pour l'année 2016/2017

Dix-huit postes de membres sont à pourvoir pour l'année 2016/2017.

6. Budget de l'exercice 2016

L'agent comptable de l'EFR en guise d'introduction, indique que le passage, le 1^{er} janvier 2016, à la GBCP (gestion budgétaire et comptable publique) implique une nouvelle présentation du budget 2016, en application du décret du 7 novembre 2012 : il n'est plus question de comptes mais de destinations et d'opérations. On observe 7.462.200 euros en dépenses et 7.041.110 euros en recettes, ce qui représente un solde budgétaire déficitaire de 421.090 euros. Ce déficit correspond au montant des dépenses d'investissement (480.000 €) pondéré par la capacité d'investissement de l'établissement.

La rencontre des agents comptables et des responsables administratifs début octobre 2015 a permis d'harmoniser les destinations pour ce qui concerne les frais de personnel, afin qu'elles soient communes aux cinq EFE. Les frais de personnels représentant le poste de dépense le plus important, l'objectif était de cataloguer les types de personnels de la même manière. En outre, les publications ont été insérées dans la destination « diffusion des savoirs ». Les personnels seront classés en fonction des missions exercées réellement. Par exemple, un rédacteur sera considéré dans la destination diffusion des savoirs, les assistantes scientifiques en recherche, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les membres docteurs sont considérés dans la destination « Recherche », les membres doctorants dans la destination « Formation ».

Au 1^{er} janvier 2016, aucun membre ne devrait être doctorant.

À l'EFR, les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement car, à part quelques programmes scientifiques au long cours, peu d'opérations pluriannuelles sont prévues.

Fonctionnement

Recettes : La subvention de l'État se monte à 6.195.283 euros, tandis que les ressources propres s'élèvent à 673.700 euros. Dans les ressources propres ont été inscrits les revenus provenant du contrat actuellement en cours de négociation pour occuper le trottoir attenant au mur du bâtiment de la place Navone.

Dépenses : Les rémunérations des personnels métropolitains représentent 47% et celles du personnels local 23%.

Investissement

Outre l'achat de matériel informatique (logiciels, générateur), et de mobilier et matériel, la principale opération en 2016 (initialement prévue en 2015) sera consacrée aux travaux prévus par le service des travaux et bâtiments (STBI) de l'ambassade pour le Palais Farnèse (390.000 euros). Ceci amène à revoir le plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Le président du conseil d'administration demande si la provision de 100.000 euros prévue en 2015 a été reportée pour le budget 2016. Il est répondu par l'affirmative, car, mi-janvier 2016 constituera la date limite prévue pour le recours éventuel de l'ancien employé de l'EFR (procès).

Le représentant du ministère fait savoir que les subventions pour 2016 seront transmises aux établissements mi-décembre 2015, les budgets ayant été reconduits sur la base de la subvention accordée pour 2015.

Le président du conseil d'administration indique que le calendrier des travaux du Palais Farnèse est un calendrier qui échappe à l'EFR car il est géré par le STBI. L'institution à elle seule ne pourra pas supporter le poids de ces travaux. Il faut une coordination interministérielle, qui passe par une

dotations exceptionnelles du ministère des affaires étrangères et une dotation exceptionnelle de la tutelle.

Or, ces travaux coûteux sont obligatoires car il en va de la sécurité publique à assurer sous la corniche du Palais ; il convient de ne pas porter la situation à une crise.

Les deux représentants du ministère prennent la parole. Nathalie Roques indique que le SPSI devra être présenté l'an prochain, tandis que Pascal Gosselin invite la direction de l'EFR à adresser un courrier officiel à la tutelle [*la direction de l'EFR attend toutefois la validation du SPSI par France Domaine avant de saisir la tutelle pour solliciter un financement*].

Jean Louis Pesenti confirme la prochaine mise à jour du SPSI début 2016 et propose d'attendre sa validation par France Domaine pour solliciter le ministère. Par ailleurs, Philippe Devaux, représentant du ministère des affaires étrangères, prend bonne note de ce problème.

Alain Tallon fait remarquer les coûts très élevés de ces travaux à long terme. Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) l'indique clairement : le fonds de roulement deviendrait, à terme, négatif (2019). Un prélèvement aujourd'hui dans le fonds de roulement serait dramatique. Nathalie Roques précise que ce PPI ne fait pas partie du budget de l'exercice soumis au vote du CA.

Pascal Gosselin indique que les prélèvements dans le fonds de roulement ont été opérés pour les établissements ayant un fonds de roulement de plus de 130 jours sur les deux derniers exercices, ce qui n'est pas le cas pour l'EFR.

Le président du conseil d'administration se déclare satisfait de la présentation désormais plus claire des documents budgétaires. Nathalie Roques souscrit à cette observation : la mise en place de la GBCP a précisément pour objectif de rendre plus claires les informations portées aux conseils d'administration pour faire des documents budgétaires de réels outils de pilotage.

Roland Étienne demande le motif de l'achat d'un générateur. Il est répondu qu'à Rome, le service et le réseau électriques sont parfois défaillants et entraînent des micro-coupures d'électricité. Ce générateur permettrait d'avoir une réserve d'électricité assez grande pour assurer une continuité du réseau informatique sans avoir à réinitialiser à chaque coupure d'électricité.

Pascal Gosselin remercie l'agent comptable pour la présentation en mode GBCP mais déplore d'avoir reçu les documents tardivement. À l'avenir, il souhaite qu'un effort soit fait sur les délais afin de permettre à la cellule d'analyse financière de travailler dans des délais raisonnables tout en permettant un examen plus approfondi du budget, ce qui permet par ailleurs de présenter au conseil un document amplement retravaillé et donc finalisé et acceptable pour le conseil d'administration. L'agent comptable souscrit à ces observations, tout en confirmant la richesse des échanges cette année avec la cellule d'analyse financière, renouvelée et renforcée en personnel à l'occasion de la mise en pratique de la GBCP.

Le budget de l'EFR pour l'année 2016 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Le budget du Centre Jean Bérard (CJB) est présenté séparément (service à comptabilité distincte - SACD), en excédent (10.568 euros). Les frais de personnels, pris sur le budget EFR, n'apparaissent pas dans le budget du CJB.

Le budget du CJB pour l'année 2016 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Le budget du service des publications est présenté séparément (SACD). Pour 2016, on dénombre 25 publications prévues. La directrice informe le conseil du retard pris sur la publication papier des *Mélanges*. En 2016 l'objectif est d'absorber ce retard. Un autre objectif sera de poursuivre la baisse des coûts de production. L'affectation du responsable des publications à Paris aidera à la mise en route d'une collection de vulgarisation scientifique (basée sur des conférences grand public à organiser en partenariat avec l'Institut français d'Italie - IFI).

L'agent comptable indique que le budget des publications est présenté en équilibre. C'est le seul budget avec TVA, dont l'EFR est créancier auprès de l'État italien. Ces sommes sont déduites des charges dues auprès de l'organisme de sécurité sociale italien.

André Vauchez réitère l'enjeu fondamental de la traduction des publications de l'EFR en anglais et en italien. Le président du conseil d'administration souscrit à ces propos en incitant la direction à se tourner vers les presses universitaires anglo-saxonnes.

La directrice en prend bonne note ; elle rappelle qu'un des objectifs est de réduire la taille des livres, ce qui sera encore plus nécessaire si l'on se tourne vers les presses anglo-saxonnes.

Le budget du service des publications pour l'année 2016 est mis au vote et adopté à l'unanimité.

7. Calendrier des réunions des CA et des CS pour l'année civile 2016

Pascal Gosselin réitère sa demande auprès de chaque EFE : éviter d'organiser les conseils respectifs les mêmes jours. Ceci passe par une concertation en amont, avant la présentation en conseil. La responsable administrative indique que le calendrier ici présenté a fait l'objet d'une information auprès des services administratifs respectifs avant la présentation en conseil, de manière à informer les services de ces dates pour qu'elles ne soient plus proposées.

Les conseils d'administration pour l'année 2016 sont prévus le jeudi 25 février en visio-conférence, le jeudi 23 juin à Rome et le jeudi 24 novembre à Paris. Les conseils scientifiques pour l'année 2016 sont prévus le jeudi 24 mars à Paris, le jeudi 23 juin à Rome et le jeudi 24 novembre à Paris.

8. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

La directrice de l'EFR attire l'attention du conseil sur le nombre et la richesse des partenariats. Alain Tallon intervient sur le risque d'augmentation notoire de la charge de travail des services. La directrice de l'EFR s'accorde à dire que cela implique une charge de travail supplémentaire. Le circuit des conventions a d'ailleurs été revu. Le service à l'origine de la convention devra suivre l'élaboration de bout en bout, ce qui n'était pas le cas jusqu'à récemment, où celles-ci étaient centralisées.

9. Questions diverses.

Aucune question diverse.

La séance est close à 16h25.